

COMPTES RENDUS DE REUNION
ARH / SYNDICATS DE DIRECTEURS
7 janvier 2008

Participants :

ARH : Olivier Boyer, arie Line Richard

SNCH : Nicolas Savale, Herve Charbit, Philippe Bourgines, CFDT Serge Bravais,

FO : Yves Buzens

Le SNCH rappelle en préambule qu'il avait sollicité cette rencontre. O.BOYER présente ses excuses pour les reports successifs de la date de cette réunion. Il est convenu par l'ensemble des participants qu'une rencontre annuelle de ce type paraît nécessaire.

1. Point sur la campagne d'évaluation des chefs d'établissements

O. Boyer pense avoir été « soft » dans la campagne d'évaluation. Pourcentages d'évolution des parts variables compris entre 5 et 16%.

Un seul recours enregistré.

Dit ne pas s'être enfermé dans la méthode scolaire et comptable suggérée par la DHOS pour l'attribution des P.V.

L'an prochain l'évaluation sera plus fondée sur la contribution des chefs d'établissements au redressement de la situation financière de leur établissement. Les contextes locaux seront toutefois pris en compte (ce n'est pas l'établissement qui est évalué).

Il rappelle que le nouveau statut s'est accompagné d'une revalorisation substantielle du régime indemnitaire et qu'en contrepartie, il est normal que l'évaluation soit plus axée sur la performance, et notamment sur la capacité du directeur à mobiliser les marges de manœuvres existantes dans son hôpital.

Le SNCH insiste toutefois sur la nécessaire prise en compte des spécificités des situations et sur le grand nombre de paramètres qui ne peuvent être maîtrisés par le directeur.

1 - Situation financière régionale

O.Boyer rappelle qu'à case mix constant un établissement ne perdra pas d'argent avec la T2A à 100% (et ce malgré la baisse des tarifs), à condition toutefois de réaliser la progression d'activité prévue dans le modèle macro-économique.

Le SNCH souligne que ce sera loin d'être le cas dans bon nombre d'établissements.

O.Boyer insiste particulièrement sur la nécessaire augmentation de la productivité des établissements. Le directeur doit être moteur sur ce sujet.

La nécessité du retour à l'équilibre s'impose à tous (cf. engagement du président de la république).

O.Boyer indique que les premiers résultats du benchmarking des blocs opératoires (qui seront rendus publics prochainement) révèlent par exemple une sous utilisation manifeste dans beaucoup d'établissements.

Ce sera un axe de travail pour les plans d'action de retour à l'équilibre. (suite du séminaire INEUM Consultants)

Sur la renégociation des accords locaux RTT, l'ARH n'a pas de position de principe a priori.

Ce sera à voir au cas par cas en fonction de l'évolution de la situation financière de chaque établissement.

M-L. Richard va toutefois procéder rapidement à un état des lieux des accords RTT.

O.Boyer réaffirme que l'ARH soutiendra les directeurs qui s'engagent dans des mesures difficiles dans le cadre du retour à l'équilibre.

Part complémentaire variable de rémunération des praticiens

L'ARH souhaite que les établissements s'engagent plus dans le dispositif.

Elle va diffuser le travail déjà réalisé par le CH de Macon dans ce domaine.

O.Boyer estime qu'il est nécessaire que l'établissement s'assure aussi des retombées positives pour lui du versement d'une PCV (notamment par l'augmentation des recettes).

Le SNCH insiste sur le risque de créer ainsi des « usines à gaz » qui décourageront tout le monde. Il faut au contraire simplifier au maximum l'application du dispositif.

1- Actualité régionale

Clamecy

L'ARH confirme la fermeture de la maternité de Clamecy le 31/03/08.

Ph. Bourgines indique que des discussions sont en cours avec le CH d'Auxerre sur le suivi de suites de couches.

Démographie médicale

O.Boyer affirme être particulièrement conscient des difficultés de certains établissements (Nevers notamment)

Il précise qu'il alerte chaque fois qu'il le peut les PU-PH des différentes disciplines.

La marge d'action de l'ARH dans ce domaine est toutefois très limitée.

Pilotage des territoires

Les organisations syndicales ont souhaité modérer l'intérêt affiché par l'ARH à la mise en place de GCS comme solution « miracle » aux problèmes de coopération public/privée notamment.(lourdeur de gestion etc...)